



Syndicat
Centre
Hérault

Compost *infos*

AVRIL 2010

C'est le printemps, au jardin, pensez à nettoyer les massifs après l'hiver (éliminer les vieux rameaux), à tailler les arbustes à floraison printanière (forsythia), les rosiers (si ce n'est pas encore fait), nettoyer le pied des fraisiers, éliminer les mauvaises herbes (binage et sarclage), remettre les géraniums en forme (couper branches mortes et pourries)...

C'est le moment de semer les légumes (carottes, courgettes, haricots, radis...), les annuelles (anémones, capucines, cosmos...), de planter les bulbes et tubercules d'été (lis, glaïeuls, dahlias...), mettre en place les jeunes plants des semis...

Potager : incorporer aux 5-15 premiers centimètres, par binage ou épandage après labour et bêchage, tous les ans ou tous les 2 ans à raison de 1 à 2 kg/m² pour haricots, petits pois, radis, fraises, plantes à fleur, 2 à 4 kg/m² pour laitue, épinards, carottes, oignons, navets, fenouils et 4 à 8 kg/m² pour les tomates, potirons, melons, courgettes....

Jardin d'agrément : Plantation : remplir le trou de plantation d'un mélange ¼ compost/ ¾ terre. Semer le gazon : 8 à 10 kg/m² à amalgamer à la terre sur une épaisseur de 10 cm. Entretien : étaler le compost autour des arbres au printemps sur 1 cm d'épaisseur (3 à 5 kg/m² pour les arbres et 2 à 3 kg/m² pour les arbustes). Pelouse : étaler 2 kg/m². Préparer le sol à la végétation : 8 à 10 kg/m² et incorporer jusqu'à 15 cm. Plantes d'intérieur, jardinières : incorporer 40 % de compost à de la terre ordinaire ou sur les vieilles jardinières 20 % de compost à la vieille terre.

1 kg de compost = 2 litres de compost

Les quantités suggérées correspondent au flux préconisés par la norme française NFU 44051 à laquelle doit répondre notre compost.

Pour les cultures certifiées AB, ne pas dépasser 1.5 kg (3 L environ) par m² et par an (en raison du taux d'azote du compost du Syndicat Centre Hérault). Ces quantités sont prescrites par notre certificat « utilisable en AB »)

Au jardin, n'utilisez pas le compost pur, en général, c'est 1/3 de compost et 2/3 de terre pour la plupart des usages.

Le compost est considéré comme **un amendement** plutôt qu'un engrais. Il additionne azote, phosphore, potassium etc.... mais il a une tendance à les mettre à disposition des plantes sur une longue période de temps contrairement aux engrais chimiques qui ont une action immédiate.

Le compost est un amendement et un fertilisant pour votre potager, votre jardin, vos plantes vivaces, vos plantes en pots...

Il donne du corps aux sols légers (sableux) et allège les terres lourdes (argileuses), il facilite le travail de la terre, améliore l'état sanitaire du sol et le nourrit (en oligo-élément, minéraux, matière organique)

Le bois de paillage au pied des arbres et en couverture de culture protège la terre contre le soleil l'été, conserve l'humidité et décourage les mauvaises herbes.

La plateforme de compostage est ouverte à la clientèle :

- o pour les particuliers : les après-midi uniquement, du lundi au vendredi
- o pour les professionnels : sur rendez-vous (06 68 72 92 48)

Bois de paillage ou compost:
en répandre jusqu'à 10 cm sur la surface du sol autour des arbres et des arbustes, des légumes et des fleurs. Cela maintiendra le sol humide plus longtemps et limitera l'apparition des mauvaises herbes.

Nos services :

- La vente de compost
- La vente de bois de paillage
- La livraison à partir de 10 tonnes achetées
- L'épandage

En partenariat avec le Lycée Agricole de Gignac, nous avons testé notre bois de paillage sur une haie d'essences variées.

Après 9 mois, les plants paillés sont nettement plus vigoureux que les plants sans paillage tout en étant relativement épargnés par les mauvaises herbes. Ainsi, 8 cm de notre bois de paillage donne un résultat proche de celui obtenu via un paillage plus onéreux constitué d'écorces de pin.

Nous organisons fin mai/ début juin des **rencontres sur le compostage individuel** et le jardinage au naturel dans le cadre du réseau « compostage à la maison : échangeons ».

Pour en savoir plus, contactez le service communication au 04 67 88 44 91.

Où nous joindre ?

Syndicat Centre Hérault,
 route de Canet, 34800
 Aspiran
 04 67 88 18 46

Plus d'infos ?

www.syndicat-centre-herault.org

Nos tarifs 2010 :

		COMPOST 50% biodéchets/50% végétaux				COMPOST 100% végétaux				broyat végétaux				bois de paillage			
		PRIX EN EUROS								PRIX EN EUROS							
ACHAT/LIVRAISON	TONNES	SUR PLACE	LIVRAISON			SUR PLACE	LIVRAISON			SUR PLACE	LIVRAISON			SUR PLACE	LIVRAISON		
			< 20 kms	20-60 kms	60-100 kms		< 20 kms	20-60 kms	60-100 kms		< 20 kms	20-60 kms	60-100 kms		< 20 kms	20-60 kms	60-100 kms
	0-1	50				40				30				12			
	1-10	40				32											
	10-100	30	35	40	45	24	28	32	36	20	25	30	35	10	15	20	25
	100-200	25	30	35	40	20	23	27	30								
	>200	20	25	30	35	16	19	21	24								
EPANDAGE	TONNES	AVEC CHARGEUR		SANS CHARGEUR		AVEC CHARGEUR		SANS CHARGEUR									
		5T/Ha	10T/Ha	5T/Ha	10T/Ha	5T/Ha	10T/Ha	5T/Ha	10T/Ha								
	20-50	23	20	20	18	20	18	17	15								
	50-100	20	18	16	14	18	16	15	13								
	100-200	18	15	13	10	16	14	13	10								

Le compost du Syndicat Centre Hérault est certifié « utilisable en agriculture biologique » depuis 2006

Deux types de compost peuvent être à la vente :

✿ un compost fabriqué à partir de 50% de biodéchets et de 50% de végétaux

✿ un compost fabriqué uniquement à partir de végétaux, il a des taux d'azote, de phosphore et de potassium moins élevés.

Une fiche « produit » est délivrée systématiquement à chaque acquéreur de compost